

CHS-CT du 13 septembre 2021

L'ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV du 3 juin 2021 (pour avis)
- 2 – Point sur la crise sanitaire – COVID 19 (pour information)
- 3 – DDFIP : point sur le contrôle du passe sanitaire à la Trésorerie hospitalière Est-Hérault (pour information)
- 4 – DDFIP : compte rendu de la visite de la délégation du CHS-CT sur le nouveau site de la formation professionnelle (pour information)
- 5 – Douane : compte rendu de la visite de la délégation du CHS-CT sur le site du port ORSETTI à Sète (pour information)
- 6 – Finalisation du budget 2021 (pour avis)
- 7 – Point sur les formations 2021 (pour information)
- 8 – Registre SST, accidents de services, fiches de signalement (pour information)
- 9 – DDFIP - point sur les dossiers immobiliers
- 10 – Questions diverses :
 - Calendrier prévisionnel des réunions du CHS-CT 34

- **Le premier point** pour avis sur l'approbation du PV du CHS-CT du 3 juin 2021 n'appelait pas d'observation, l'ensemble des représentants des personnels l'a approuvé.

- **Le second point** portait sur la situation sanitaire au sein des Directions du Ministère.

Pour la DDFIP depuis le début de la crise 95 collègues auront été déclarés positifs à la Covid 19.

3 collègues sont toujours en autorisation spéciale d'absence (ASA 30), le télétravail n'étant pas possible. 45 agents vulnérables sont toujours placés en télétravail 5 jours sur 5. Une nouvelle [circulaire de la DGAFP](#) encadre la gestion des personnels vulnérables et distingue les personnes sévèrement immuno-déprimées de celles non sévèrement immuno-déprimées. C'est au médecin du travail d'apprécier le retour des agents sur leur structure en cas de contestation.

Le télétravail a évolué de manière exponentielle depuis la crise sanitaire, l'occasion pour la Direction d'indiquer que 352 collègues avaient demandé à en bénéficier sur des jours réguliers et 101 sur des jours flottants. Le 9 septembre 24 % des agents étaient en télétravail.

Pour les Douanes 5 cas avérés de covid parmi les personnels et depuis juin, 5 cas contacts signalés. Le télétravail va être encadré à partir du 4 octobre par convention.

Pour l'INSEE 3 agents vulnérables restent en télétravail 5 jours sur 5, l'ensemble du personnel bénéficie de 2 jours de télétravail par semaine, dispositif également encadré à compter du 1^{er} octobre.

- **Le troisième point** portait sur le contrôle du passe sanitaire à la Trésorerie hospitalière Est Hérault. Cette structure implantée au sein du CHRU de Montpellier astreint les personnels des finances publiques aux mêmes règles d'obligation vaccinale que les personnels hospitaliers à compter du 15 septembre.

Cet impératif ne s'est pas fait sans difficulté, la menace de suspension a été suivie d'effet pour des collègues opposés à la vaccination. FO DGFIP 34 ne se pose pas en pro ou anti vaccin, mais regrette que la Direction n'ait pas voulu étudier des aménagements de travail.

Disposition que le DDFIP reconnaît nécessaire si la vaccination devenait obligatoire au regard du nombre potentiel d'agents de la DGFIP qui ne souhaitent pas se faire vacciner.

FO DGFIP 34 s'inquiète de la mise en œuvre de la suspension et qu'elle vienne à être utilisée dorénavant dans un contexte de réforme permanente et contrainte pour les agents.

Aujourd'hui l'accès à la Trésorerie est conditionné à la présentation du passe sanitaire à présenter à un vigile. Ce dernier est sollicité, de son propre aveu une dizaine de fois par jour tout au plus. En conclusion un dispositif strict pour une fréquentation sans commune mesure avec les densités d'échanges à l'extérieur dans les transports en commun et commerces.

En terme d'évaluation des risques, notre Directeur général devrait s'interroger, avant de prendre des positions aussi dogmatiques, voire obtuses.

- **Le point quatre** abordait le compte rendu de la visite des nouveaux locaux de la formation professionnelle,

Ce service a quitté Chaptal et a été réinstallé au 115 avenue des Etats du Languedoc, tout près de la Direction. Pour la délégation des membres du CHS-CT, si la localisation du site permet aux agents de s'y rendre aisément, les locaux et leur configuration ne donnent pas satisfaction. En outre l'accès aux personnes à mobilité réduite interroge, l'équipement à leur attention est hors service.

La Direction a déjà procédé à des modifications et s'est dite favorable à une seconde visite avec l'Inspecteur Sécurité Santé au Travail (ISST)

- **Le point cinq** faisait un retour sur la visite du CHS-CT à la gare maritime Orsetti à Sète

Cette visite a mis en évidence les conditions d'hygiène et d'installation déplorables des agents des douanes. Cette situation et les incertitudes, liées aux aléas des conditions météorologiques maritimes sont source d'amplitude horaire à rallonge, qui génère fatigue et tensions nerveuses pour les équipes.

L'ISST confirme en tout point que les conditions d'exercice dans ce cadre exposent les agents des douanes. La liste des dysfonctionnements est conséquente, risque électrique, risque psycho-sociologique entre agents et passagers des bateaux, risques routiers, qualité de l'air médiocre, absence de climatisation, zone d'exposition au soleil en plein été, manque criant de sanitaires et nettoyage indigent.

Le Directeur des douanes n'occulte pas les problèmes, mais se retranche derrière les incertitudes météorologiques d'une part pour justifier les horaires de service et d'autre part sur la perspective de la construction de la nouvelle gare, dont les premières annonces datent de plus de dix ans...

Pour vos représentants, il ressort toutefois qu'un manque d'échanges avec les autorités portuaires laisse fluctuer une part de la situation actuelle.

- **Le point 6** visait à voter par le CHS-CT les actions dans le cadre de la réalisation du budget.

Pour la DDFIP :

Sur le site de la Mosson vos représentants ont voté pour le remplacement de la centrale SSI (incendie) et la réfection des trappes de désenfumage des archives à hauteur de 50 %.

Au centre de contact de Montpellier et à Béziers sur Clémenceau pour le plan d'intervention (évacuation)

Le CHS-CT a accepté de prendre en charge l'achat de 5 lampadaires à led et 21 sacs à dos pour transporter les Portables des agents se rendant à vélo sur le lieu de travail.

A noter que l'ensemble des organisations syndicales (FO, CGT et Solidaires) a refusé de participer à la rénovation des ascenseurs de Montmorency en dehors de celui dédié aux personnes à mobilité réduite dont le coût reste à l'étude. L'acquisition de fauteuils pour le site de Chaptal a également fait l'objet d'un refus unanime.

Pour les Douanes un ratelier à vélos et des lampadaires ont été attribués pour la Direction régionale, des filtres anti uv-stores sur la gare Orsetti, des tables extérieures à Sète et Béziers et des parasols sur ces mêmes sites ainsi qu'à Montpellier.

- Le point 7 abordait les formations 2021 et leur calendrier prévisionnel

Le CHS-CT avait validé les formations aux premiers secours (PSC1) et leur recyclage pour celles et ceux ayant déjà fait le PSC1, ainsi que la prévention des risques routiers organisée par l'auto-école de la Comédie.

Le point 8 portait sur le registre SST, les accidents de travail et les fiches de signalement,

Les registres ISST aujourd'hui tenus sur cahier dans chaque structure devraient être dématérialisés. La DDFIP de l'Hérault est en phase de test, avec l'objectif d'être opérationnelle fin septembre. Ce dispositif permettra aux organisations syndicales un accès à tout moment et non uniquement lors de leur transmission.

Sur les fiches de signalements, l'administration nous assure un suivi auprès du procureur de la république dès lors qu'un agent dépose une plainte. FO a rappelé que l'agent devait donner l'adresse de sa structure et non son adresse personnelle, ce détail est souvent ignoré des chefs de service alors qu'il pourrait avoir des conséquences.

Le Directeur des Douanes s'est engagé, pour appréhender les risques psycho-sociologiques mentionnés et identifiés sur une structure, à organiser une visite paritaire pour avoir le ressenti des agents et solliciter un psychologue pour dénouer la crise si nécessaire.

Le point 9 a permis d'avoir un état des lieux sur la situation immobilière à la DGFIP

Pézenas : dans le cadre du NRP, le SIE et l'antenne du SIP littoral feront l'objet de travaux conséquents financés par le plan de relance, la DDFIP 34 a mis en ligne la consultatio. Les travaux sont prévus sur 8 à 10 mois avec un démarrage en janvier 2022. Les agents actuellement à Bédarieux et Sète appelés à se rendre sur cette structure demeureront sur leur affectation actuelle.

Le bail pour le SGC de Saint Mathieu de Tréviers est signé et sera effectif au 1^{er} octobre, avec des travaux légers sur trois mois pour une installation des collègues au 1^{er} janvier 2022.

Le SGC métropole devrait regrouper 30 agents, dans cette perspective des collègues pourraient être installés au centre de contact et à terme le SGC sera installé à Montmorency.

La fin des travaux à Bédarieux est prévue fin octobre avec une installation des agents dans la foulée.

Pour Montmorency, le troisième étage est en cours de livraison, la division comptabilité actuellement installée au RDC va le rejoindre, le 1^{er} étage va à son tour être mis en travaux, le RDC servira de zone tampon.

Dans le cadre du plan de relance la préfecture pilotera le remplacement des baies vitrées en septembre 2022.

Pour Lunel et le Millénaire, à compter de janvier 2022, des travaux de façade, étanchéité, climatisation et isolation sont programmés. Il y aura création de zones-tampon mais également utilisation du télétravail pour gérer les locaux (co-working en perspective?)

A la Mosson des travaux sur les trappes de désenfumage et désamiantages de dalles sont inscrits ainsi que la peinture dans les cages d'escalier.

- Le point 10 Questions Diverses

L'occasion de faire un point sur la fermeture de Chaptal et l'enménagement au Millénaire dans l'immeuble Appolo.

Le Bail sur Appolo a été signé le 30 juillet, Orange actuellement locataire libérera les lieux le 30 septembre 2021. La DGFIP disposera des locaux au 1^{er} octobre. L'adaptation des besoins incluant une solution de restauration rapide est évaluée à 600 000 €.

La Direction se donne trois mois pour la réalisation des aménagements avec une installation des services au cours du 1^{er} trimestre 2022, le bail de Chaptal arrivant à échéance le 30 avril 2022.


S'agissant des places de parking, FO DGFIP 34 avait, dès le mois de mai dans les instances (cf CTL du 31 mai pour exemple), alerté l'administration sur ce sujet sensible, compte tenu du manque de transports en commun, mais également au regard de la résidence familiale de chacun impliquant l'utilisation d'un véhicule.

La Direction en négociation avec le bailleur depuis le 1^{er} juin a donc bien intégré cette exigence pour les agents, il ressort de l'accord que la DGFIP disposera de 111 places auxquelles il convient de retrancher 10 places neutralisées et d'ajouter 35 places de parking négociées avec la SERM, soit un total de 136 places, plus qu'à Chaptal aujourd'hui. 50 places de stationnement gratuites ont également été recensées autour de l'immeuble.

Le prochain CHS-CT aura lieu le 16 novembre.

Vos représentants FO en CHS-CT : Philippe CANE – Olivier VERNEGEOL



	SECTION	BULLETIN D'ADHESION	
	HÉRAULT	à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DRFIP	
NOM :		PRENOM :	
DE :		Echelon :	
ADRESSE :		Indice :	
Je déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP			
Section FO DGFIP 34		Fait à :	
fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr		le	
site local : www.fo-dgfip-sd.fr/034/		(signature)	
site national : www.fo-dgfip.fr/		→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant	
Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL			
☎04.67.15.75.65			